



Commune de Corbeyrier

Préavis au Conseil communal N°21-12

Relatif à une demande de crédit de CHF 23'000. -- pour l'étude préliminaire des mesures de protection contre les dangers d'avalanches et de chutes de pierres au Plan du Melley à Luan

Municipalité

Mme Monique Tschumi, Syndique, responsable du dicastère aménagement du territoire et police des constructions

Préavis adopté par la Municipalité lors de sa séance du 13 septembre 2021.

Table des matières

1. Contexte.....	3
2. État existant	3
3. Projet	3
4. Conséquences.....	3
5. Coût de l'étude	3
6. Financement après subvention de la DGE-FORET et participation des propriétaires.....	4
7. Conclusions	4

Abréviations utilisées dans le présent document

CHF	franc suisse
DGE-FORET	Division inspection cantonale des forêts
ECA	l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud
SA	société anonyme
TTC	toutes taxes comprises

1. Contexte

Le territoire de la commune de Corbeyrier a fait l'objet d'une cartographie intégrale des dangers naturels en 2015. On constate que le secteur de Luan est particulièrement concerné et plus précisément le Plan du Melley (voir annexes).

2. État existant

Actuellement, les propriétaires de bâtiment situé au Plan du Melley, ne peuvent entreprendre aucune transformation, ni y résider durant l'hiver, à moins de réaliser individuellement une démarche fort longue et privée de subvention.

3. Projet

La Division inspection cantonale des forêts (DGE-FORET), après discussion avec l'Etablissement d'assurance contre l'incendie et les éléments naturels du Canton de Vaud (ECA), a proposé à la Commune de Corbeyrier de réaliser une analyse de risque globale, dans le cadre d'une étude préliminaire, en prenant en compte tout le secteur construit au Plan du Melley.

Si cette analyse est commandée par la Commune de Corbeyrier, elle peut être subventionnée par la DGE-FORET à hauteur de 70%

L'étude doit permettre d'évaluer le risque sur les bâtiments et de proposer des variantes en prenant en considération différents facteurs, notamment son influence sur les possibilités de construire ou d'entretien des bâtiments.

Sur la base de cette étude préliminaire, la Commune de Corbeyrier, les propriétaires, l'ECA et la DGE-FORET se mettent d'accord sur la variante de mesure retenue. Le projet de construction de la protection résultant de cette analyse est également subventionné à hauteur de 70%, même dans le cas où le choix final définirait que seule une protection pour un seul bâtiment est nécessaire et suffisante.

4. Conséquences

En acceptant la proposition de la DGE-FORET, la Commune de Corbeyrier vient non seulement en aide aux propriétaires du Plan du Melley, mais elle ajoute une plus- value à son patrimoine en sécurisant ce secteur.

5. Coût de l'étude

L'offre et le cahier des charges du bureau Silvaplus SA et du bureau ABA-GEOL SA ont été soumis pour contrôle à l'Inspecteur forestier, M. Jean-Louis Gay, qui les a approuvés.

Les prestations proposées servent à l'élaboration d'une étude préliminaire avec une étude de variante de protection combinée contre les chutes de blocs et contre les avalanches. Un seul rapport sera élaboré pour les deux processus.

La nécessité d'intervenir sera précisée et les déficits de protection actuels seront définis.

Le type d'ouvrage, son dimensionnement et l'estimation des coûts totaux feront également partie intégrante de l'étude.

Le rapport entre les coûts et l'utilité de l'ouvrage projeté sera évalué selon le calculateur de risque Valdorisk (<https://www.vd.ch/themes/environnement/forets/subventions-pour-les-forets/prevention-dangers-naturels/valdorisk/>).

Le bureau Silvaplus SA est en charge des avalanches, le bureau ABA-GEOL SA en charge des chutes de pierres.

Bureau Silvaplus SA	CHF	9'900.25 TTC
Bureau ABA-GEOL SA	CHF	12'956.30 TTC
Montant total arrondi	CHF	23'000. -- TCC

6. Financement après subvention de la DGE-FORET et participation des propriétaires

Montant total arrondi	CHF	23'000. -- TTC
Subvention DGE-FORET (70%)	CHF	- 16'100. -- TTC
Participation propriétaires (15%)	CHF	- 3'450. -- TTC
Solde à financer sur le budget communal	CHF	3'450. -- TTC

7. Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE CORBEYRIER

- **Vu** le préavis n° 21-12 du 13 septembre 2021,
- **Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de cet objet,
- **Considérant** que ledit objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 23'000. -- pour l'étude préliminaire des mesures de protection contre les dangers d'avalanches et de chutes de pierres au Plan du Melley à Luan,
2. d'admettre le mode de financement proposé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique



Monique Tschumi



La Secrétaire



Joëlle Berchier

Distribution :	Président du CC, Commission(s), membres du CC, Municipalité, réserve
Annexe(s) :	Plans et cartes